

Édito

L'an dernier, j'évoquais les difficultés de gouvernance de nos organismes avec des restrictions budgétaires qui heurtent le bon sens et empêchent le développement, l'accompagnement, l'animation, la pose de diagnostics, bref ce qui est nécessaire à l'équilibre, au développement, à la sérénité de nos activités. Ce constat peut-être reconduit avec peut-être, en ce qui concerne le secteur forestier, une légère dégradation et je ne parle là que de la forêt privée!

Le forestier est l'amont de la filière, en Pyrénées-Atlantiques, l'activité bois marque peu les esprits et pas davantage l'exploitation. Plusieurs facteurs à cela, entre autres, un morcellement fort important qui restreint le pôle d'intérêt à l'exploitation, voire un désintérêt pour cette activité de temps long dont on se souvient (et encore) quand poussent les champignons, tombent les châtaignes et se réfugie le gibier.

Cependant, le croît des arbres augmente et nous n'en prélevons qu'environ 15 % ce qui est notoirement insuffisant en termes d'exploitation comme en termes de maintien d'un équilibre biologique, sans parler du dépérissement à terme. Julien Denormandie (notre ministre de tutelle) ne dit-il pas avec juste raison que « la forêt se cultive! »

C'est pourquoi, je souhaite que cette année qui s'ouvre vous permette d'interroger les agents du CRPF à votre service dans ce département qui, pour un conseil, pour un diagnostic, pour... répondre à vos interrogations légitimes et vous aider dans vos choix forestiers... seront toujours à votre service.

Jean-Jacques Chalmeau
Élu en charge de la forêt, administrateur CRPF

Le Centre Régional de la Propriété Forestière de Nouvelle-Aquitaine (CRPF) accompagne les sylviculteurs

Sa mission première est l'instruction et la validation des DGD (documents de gestion durable). Ses autres missions sont l'accompagnement des sylviculteurs pour le regroupement en vue d'actions forestières mutualisées (gestion, exploitations, améliorations des peuplements) et le conseil individuel auprès de tout propriétaire.

Les caractéristiques de notre massif Pyrénées-Adour

Une forêt diversifiée représente plus des 2/3 de la surface forestière du massif. Située en zone de plaines et de plateaux, elle est très majoritairement feuillue. Des peuplements souvent vieillissants, sous-exploités et peu ou pas gérés la définissent. Dès lors, la question se pose : que faire pour dynamiser cette forêt ou plutôt pour motiver les propriétaires forestiers afin qu'ils interviennent dans la gestion de leurs parcelles? La bonne réponse n'existe pas sans l'adhésion de ces propriétaires à une véritable dynamique de progrès sylvicole! Et pourtant, cette forêt pourrait être une source de revenus complémentaires pour les agriculteurs en ces moments tendus.

Le personnel détaché en Pyrénées

Un ingénieur et un technicien titulaire à temps plein sont présents dans le département. Deux chargés de mission renforcent cette équipe. N'hésitez pas à faire appel à eux!

Les actions de terrain

Cette année 2020 très particulière a nécessité une adaptation du personnel aux

conditions de travail imposées par la crise sanitaire liées à la COVID-19. L'essentiel des actions du CRPF a cependant pu être mené.

L'action de développement (ADFL 64), en collaboration avec les collectivités territoriales (Région, Département, Communautés de communes) dans le Nord-Béarn, est arrivée à échéance en mars 2020. Parallèlement, trois autres actions d'animation forestières sont en cours :

- MOBIBOIS PYRLIM: cette action conjointe entre le CRPF et l'ONF, financée en partie par l'État et la Région, vise à mobiliser des bois sur une zone de 10 000 hectares en Béarn. Lancée au 1^{er} janvier 2020, elle se poursuivra sur les 6 premiers mois de 2021.
- Compensation carbone du G7 de Biarritz 2019 : cette action financée par « La Poste », lancée en septembre 2020 pour une durée de 1 an, est mise en place en vallée d'Hergarai. Elle vise le boisement ou la remise en gestion de boisements dégradés et a pour objectif le stockage de 4 000 tonnes de CO₂.
- Une action conjointe avec la Chambre d'Agriculture 40 – UNIFORMOB - a été menée sur 4 communes du Béarn avec des résultats à préciser en termes de retour de mobilisation.

Des actions connexes : formation et vulgarisation

- Un cycle de formation à la gestion forestière, FOGFOR, est en cours. Il s'exerce habituellement sur 10 mois à raison d'une journée par mois et accueille 30 sylviculteurs du massif. Le contexte sanitaire n'a pas permis de conclure ce cycle démarré en septembre 2019. Les 4 dernières journées seront reprises dès que possible en 2021. Cette formation étant programmée

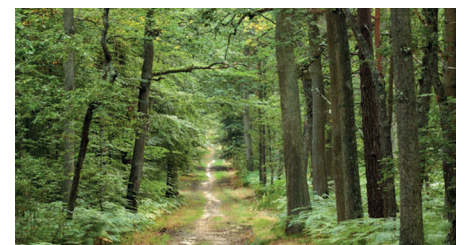
tous les 2 ans une nouvelle session devrait débuter au mois de septembre 2021.

- Des tournées forestières sont organisées avec l'aide des techniciens du CRPF par le syndicat Fransylva FPPA, le CETEF, les ASL. Là encore, le contexte sanitaire a eu des conséquences en termes d'annulations ou de reports.

D'autres actions

- Participation aux travaux de la commission départementale chargée d'élaborer un plan départemental de lutte contre les incendies.
- Participation d'un technicien CRPF au réseau des correspondants/observateurs du DSF.
- Sensibilisation à l'utilisation d'outils gérés par l'observatoire territoire/gibier auprès des chasseurs et des forestiers, chacun sait combien l'avenir d'une plantation ou d'une régénération dépend de l'équilibre sylvo-cynégétique.
- Participation aux travaux de la Commission Départementale Chasse Faune Sauvage (CDCFS).
- Participation aux travaux du comité de pilotage « Bois Énergie » mené par la DDTM.
- ...

Ces actions seront poursuivies en l'état ou modifiées en fonction des éléments de conjoncture non connus à ce jour.



Les actions de la Chambre d'Agriculture

Le bois dans les bâtiments agricoles

- Promotion du bois dans son utilisation dans les bâtiments agricoles et accompagnement des agriculteurs intéressés par le bois dans la conception de leurs bâtiments.
- Diffusion d'une enquête réalisée auprès des conseillers bâtiments de la Région Nouvelle-Aquitaine sur l'utilisation du bois dans les charpentes, les bardages et les équipements intérieurs.
- Organisation d'une porte ouverte chez un charpentier avec visite de bâtiments avec charpente en bois.
- Réalisation de fiches techniques sur l'utilisation de bois dans les bâtiments agricoles.
- Mise à disposition d'un inventaire des fournisseurs de matériaux bois avec description des produits disponibles

Contact : Gérard Camdessus 0670884673

L'agroforesterie

L'agroforesterie consiste à cultiver en association avec des arbres pour agir positivement sur des facteurs de production aussi déterminants que l'eau, le sol, le climat, la biodiversité... Il s'agit d'améliorer les capacités de production agricole et de diversifier les produits tout en stockant du carbone.

Les services fournis par les arbres (actions anti-érosives, habitats et nourriture pour les auxiliaires de culture, paysages, fertilité des sols et matières organiques, ressources en litières, paillages, bois-énergie...) sont perceptibles en quelques années seulement.

Il est possible d'envisager des revenus complémentaires qui peuvent être tirés d'une production de fruits, de fourrage, et du bois. Des études de l'INRA ont montré que l'on produisait plus en associant arbres et cultures ou arbres et élevage, qu'en séparant les deux.

L'agroforesterie peut aussi bien concerner des grandes cultures, des parcours d'élevage de volailles, du maraîchage. La Chambre d'Agriculture 64 a accompagné une vingtaine d'agriculteurs en 2020.

Un programme régional inter-chambres d'agriculture dénommé « RACINE » est en cours sur les années 2019-2021.

Plusieurs journées de visites de parcelles en agroforesterie ont eu lieu en 2020 : parcours volailles arborés (Landes), Viticulture et agroforesterie (Lot-et-Garonne), Maraîchage, élevage et agroforesterie (Pyrénées-Atlantiques) Grandes cultures et agroforesterie (Charente-Maritime). D'autres sont prévues en 2021.

3 vidéos ont également été réalisées et mises en ligne sur les sites des Chambres d'Agriculture de Nouvelle-Aquitaine.

Des dossiers individuels ainsi qu'un dossier collectif (Cave de Crousseilles) de demandes d'aides ont été déposés et validés auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine dans le cadre de l'appel à projet Agroforesterie et Infrastructure Agro Écologique.

Pour 2021, nous allons poursuivre et renforcer notre offre de formations (vidéo, visites) et d'accompagnement à destination des agriculteurs.

Les aides aux porteurs de projet pour la plantation de haies, d'arbres, bosquets, passeront par le Plan de Relance où une enveloppe d'environ 7 millions d'euros a été allouée à la Région Nouvelle-Aquitaine, spécifiquement sur ce sujet.

Contact : François Delage 0670884491

Quelques chiffres

La couverture forestière est inégale. La forêt où l'ensemble de la végétation sans les bandes ligneuses occupe plus de 37 % du territoire du département soit 286 000 ha. Dans les plaines et coteaux du Nord-Est et les vallées élargies des Gaves se sont développées les grandes cultures, la forêt s'y réduit aux ripisylves des fonds de vallées les plus encaissées ou aux pentes abruptes des coteaux. Au Sud du Gave de Pau, sur le Piémont le paysage devient boisé dès que la configuration est contraignante. Sur la partie pyrénéenne, la couverture forestière est forte mais morcelée par des prairies entretenues pour l'élevage.

La forêt occupe donc des terrains impropres ou trop rudes pour y développer des activités agricoles traditionnelles. Elle est constituée de petits massifs en périphérie des surfaces agricoles. Quelques forêts d'altitude constituent un ensemble homogène suffisamment étendu pour envisager une gestion forestière de massif. Cependant, l'exploitation de ces massifs est rendue complexe en raison des pentes et des difficultés d'accès. Il n'est aussi pas rare de rencontrer des massifs âgés de plus de 50 ans qui n'ont jamais été exploités.

Les essences

- Une forêt fermée de feuillus représentant 77 % de la surface soit 219 000 ha
- Une forêt fermée de conifères représentant 2 %
- Une forêt fermée mixte représentant 7 %
- Des haies pour 7 % représentant 19 000 ha
- Des forêts ouvertes pour 5 % et 2 % de bois

La propriété

Elle est privée en Piémont, publique en zone montagnaise. Très morcelée elle couvre 210 000 ha pour 55 000 propriétaires. Une minorité a un plan de gestion : 98 PSG pour 7067 ha et 258 CBPS pour 2000 ha. Un total de plus de 10 000 ha de forêt partagée entre 400 propriétaires concernés par la gestion durable. La forêt privée prélève un peu plus de 20 000 m³/an en moyenne

La forêt publique couvre 80 000 ha et prélève 120 000 m³/an en moyenne.

